

**RECCUEIL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 22 JUIN 2011**

<b>2011/016</b>	BUDGET 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°1
<b>2011/017</b>	COMPTE A TERME –PLACEMENT FINANCIER - PLACEMENT DES FONDS ISSUS DE LA LIBERATION DU CAPITAL A ECHEANCE
<b>2011/018</b>	REALISATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
<b>2011/019</b>	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
<b>2011/020</b>	MARCHE 2011-AO-001 SUIVI DES ELEMENTS BIOLOGIQUES POISSONS, MACROCRUSTACES ET DIATOMÉES DES RIVIERES DU BASSIN REUNION – AUTORISATION DE SIGNATURE
<b>2011/021</b>	PPA 2010-2015 – ABONDEMENT DE LA MAQUETTE FINANCIERE DES MESURES 3-13/1 ET 3-14/1 DU FEDER (PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2007-2013)
<b>2011/022</b>	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT POUR LA RESTRUCTURATION ET LE RENFORCEMENT DE L'AEP – RUE AMIRAL BOUVET
<b>2011/023</b>	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CREOLE POUR LA POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION
<b>2011/024</b>	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS POUR LE PROGRAMME DE SECTORISATION 2011
<b>2011/025</b>	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE SALAISONS DE BOURBON POUR DES EQUIPEMENTS DE STEP
<b>2011/026</b>	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE D'EVPP EN 2011
<b>2011/027</b>	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DE PPNU EN 2011
<b>2011/028</b>	PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR UNE ETUDE D'ELABORATION DU PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINADE DES PLAGES DE LA CIVIS
<b>2011/029</b>	PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 – DEMANDE DE LA COMMUNE DE BRAS-PANON POUR LA REALISATION DE LA 3ème TRANCHE DE LA STEP
<b>2011/030</b>	PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 – DEMANDE DE LA CREOLE POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU RESEAU DE TRANSFERT ET A LA CONDUITE DE REJET A LA COTE DU COMPLEXE DE DEPOLLUTION DES EAUX DE CAMBAIE
<b>2011/031</b>	EXTRAIT DU RECUEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE - PERIODE DU 22/02/2011 AU 22/06/2011

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 7

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 11

Vote :

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/016 : BUDGET 2011 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le conseil d'administration de l'office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

VU les articles L213-13 à L213-20 et R 213-59 à 77 du code de l'environnement,

VU l'instruction codificatrice M52,

VU la délibération 2010/068 du 08/12/2010 portant budget primitif pour l'année 2011,

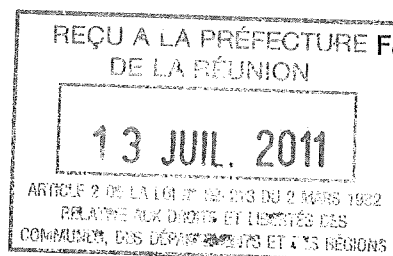
Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

**A l'unanimité**

1. d'adopter par niveau de chapitres budgétaires présentés la décision modificative n° 1 au budget 2011

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/article	Libellé	DM	Chapitre/article	Libellé	DM
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	+26 696,64 €			
673	Annulation de titre sur exercice antérieur	+26 696,64 €			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	- 26 696,64 €			
<b>TOTAL DM DEPENSES FONCT.</b>		<b>0.00</b>	<b>TOTAL DM RECETTES FONCT.</b>		<b>0.00</b>



Fait à Saint-Denis, le 13 JUL 2011

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 7

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 11

Vote :

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/017 - COMPTE A TERME - PLACEMENT FINANCIER - PLACEMENT DES FONDS ISSUS DE LA LIBERATION DU CAPITAL A ECHEANCE**

**Le conseil d'administration de l'office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU l'instruction codificatrice M52,

VU l'instruction du ministère de l'économie et des finances n° 04-004-k1 du 12 janvier 2004

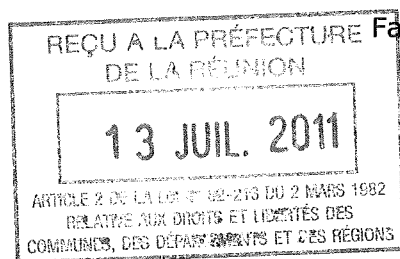
VU le budget

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

**A l'unanimité**

1. De décider d'un placement de fond présentant les caractéristiques suivantes :
  - Origine des fonds : Capital libéré issu d'un placement initial en date du 27/08/09 (initial = donation issue de la liquidation de l'Observatoire Réunionnais de l'Eau)
  - Montant à investir : 422 000 €
  - Nature du produit souscrit : compte à terme
  - Durée du placement : 12 mois
2. D'autoriser le Directeur à signer tout document permettant ce placement et de l'habiliter à mettre fin au placement en cas de besoin.
3. De procéder, le cas échéant, aux écritures comptables nécessaires à cette opération



Fait à Saint-Denis, le

**13 JUIL 2011**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 7

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 11

Vote :

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/018 : REALISATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**Le conseil d'administration de l'office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement,**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU le budget,

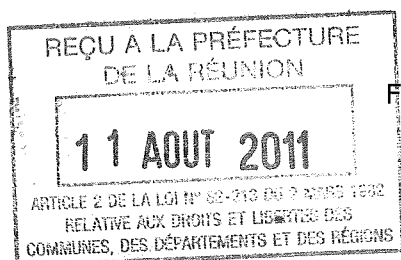
Considérant l'exposé des motifs présentés en séance par le Directeur,

**DECIDE**

**A l'unanimité**

1 - d'autoriser l'engagement sur les fonds propres de l'établissement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette étude. L'ensemble des dépenses réalisées seront imputées au I.4.2 du PPI 2010/2015 (Gérer durablement la ressource en eau – Sécuriser l'approvisionnement AEP – Assister, conseiller, améliorer la connaissance des usages de l'eau)

2 - d'autoriser le Directeur à solliciter auprès des collectivités intéressés, toutes demandes de financement nécessaires et à conclure avec celles-ci toute convention permettant le versement de fond.



Fait à Saint-Denis, le 11 AOUT 2011

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU

## ANNEXE 1 : Fiche du projet schéma départemental AEP

<b>Intitulé de l'opération</b>	Elaboration du schéma départemental d'alimentation en eau potable
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Office de l'Eau
<b>Comité de pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Office de l'Eau</li> <li>- Conseil Général</li> <li>- Services de l'Etat</li> </ul>
<b>Contexte</b>	La disposition 2.4.1 du SDAGE Réunion prévoit que les collectivités locales compétentes, l'Office de l'Eau et les services de l'Etat arrêtent un Schéma Départemental de l'Alimentation en Eau Potable avant 2013. Ce schéma localise les principaux problèmes quantitatifs et qualitatifs et propose, selon les secteurs, des solutions visant à mutualiser les ressources en eau (par exemple par l'amélioration des rendements des réseaux, créations d'interconnexions, création de captages d'eaux souterraines en priorité lorsque nécessaire).
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sécuriser l'alimentation en eau potable (qualitatif et quantitatif),</li> <li>- assurer le développement agricole et socio-économique du territoire (maintien et développement des surfaces agricoles, soutien et secours aux populations, etc.),</li> <li>- proposer des solutions visant à optimiser la gestion de l'eau sur le territoire (mode de gestion, répartition, etc.),</li> <li>- définir une stratégie d'aide financière liant la réalité de terrain et les capacités budgétaires.</li> </ul>
<b>Méthode</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan des usages de l'eau sur le département (état des lieux) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• synthèse sur l'état des lieux de l'état de la ressource, de sa répartition par usage, de leurs impacts et des orientations retenues par les différents acteurs,</li> <li>• diagnostic sur la cohérence des actions menées et de la gestion de l'eau par les différents acteurs,</li> </ul> </li> <li>- Identification des points bloquants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• problèmes d'ordre quantitatifs (déséquilibres de l'adéquation ressources / besoins, gestion des pénuries, sécheresses, etc.)</li> <li>• problèmes d'ordre qualitatifs (état de la ressource, besoin en traitement, etc.),</li> <li>• conflits d'usages,</li> </ul> </li> <li>- Proposition de scénarios chiffrés et d'un plan d'actions,</li> <li>- Elaboration d'un système d'évaluation du suivi des préconisations comportant des indicateurs de réalisation,</li> <li>- Réalisation d'un document de communication à destination du grand public (plaquette de présentation)</li> </ul>
<b>Ressources humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de projet (agent Office de l'Eau mobilisé à 15-20%)</li> <li>- Recrutement d'un chargé de mission (CDD 2 ans) affecté à 100% sur cette opération</li> </ul>
<b>Moyens matériels à mobiliser</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poste de travail pour le recrutement temporaire (2 ans)</li> <li>- Utilisation des véhicules de services pour les éventuels déplacements (réunions, etc.)</li> </ul>
<b>Montant de l'opération</b>	<p>Total de 130 000 €, réparti de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- chargé de projet en contrat de 2 ans : 60 000 €</li> <li>- référent Office de l'Eau sur 2 ans et encadrement : 15 000 €</li> <li>- lancement de prestations externalisées : 40 000 €</li> <li>- reproduction de rapports et de documents de communication : 5000 €</li> <li>- divers et aléas : 10 000 €</li> </ul>

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 7

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 11

Vote :

- Pour : 11

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/019 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le conseil d'administration de l'office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le budget ;

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance par le Directeur,

**DECIDE**

1 - D'ouvrir au tableau des effectifs l'emploi suivant :

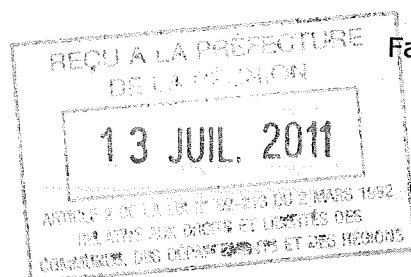
- Un poste de chargé(e) de mission schéma départemental AEP

La fiche de poste du chargé de mission est jointe à la présente délibération, ainsi que le tableau des effectifs modifié.

2 - D'autoriser pour le poste ci-dessus référencé le recrutement par voie contractuelle conformément aux dispositions de l'article 3 2<sup>e</sup> de la loi du 26/01/84 modifiée.

3 - De prévoir les conditions de rémunération telles que décrites ci dessous :

Le salaire est fixé par le Directeur de l'établissement en rapport avec la grille fonction publique de référence (ingénieurs territoriaux), en fonction de la qualification et de l'expérience professionnelle + régime indemnitaire du grade en vigueur dans l'établissement.



Fait à Saint-Denis, le

13 JUIL 2011

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
ERIC FRUTEAU

<b>FICHE DE POSTE : Chargé(e) de mission schéma départemental AEP</b>	<b>Date de mise à jour 1<sup>er</sup> juin 2011</b>
---	---

<b>I IDENTIFICATION</b>	
DENOMINATION	Chargé(e) de mission schéma départemental AEP
SERVICE DE RATTACHEMENT	Service Sciences et techniques de l'eau - Cellule Etude et Prospective
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau
CADRE D'EMPLOI	Ingénieur
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	Modalités à organiser selon le cadre général (base hebdomadaire 36,5h ou 35h)
<b>II DESCRIPTION</b>	
OBJECTIF (S)	Réaliser le schéma départemental d'alimentation en eau potable du département de la Réunion
ACTIVITES PRINCIPALES MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser la réflexion pour la réalisation du schéma départemental AEP,</li> <li>Animer les réunions de travail avec des partenaires extérieurs,</li> <li>Traduire les enjeux liés à la gestion de l'eau potable à l'échelle des territoires en plan d'actions internes et externes,</li> <li>Elaborer les dossiers techniques et financiers nécessaires à l'élaboration des projets,</li> <li>Contribuer à l'actualisation des outils de type observatoire.</li> </ul>
ACTIVITES SECONDAIRES PONCTUELLES OU MISSIONS SAISONNIERES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer aux réflexions ou études internes, et à la définition de politiques locales,</li> <li>Elaborer des cartographies et des modélisations de réseaux sous SIG,</li> <li>Assurer des interventions à destination de publics divers.</li> </ul>
<b>III LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	
RELATIONS AVEC LE DIRECTEUR	Oui
RELATION AVEC LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Non
RATTACHEMENT HIERARCHIQUE DIRECT	Chef du pôle technique
AUTRES LIENS FONCTIONNELS	Au sein du service Sciences et techniques de l'eau, lien avec les services Secrétariat général, Action territoriale et communication, Informatique et TIC
DELEGATION DE SIGNATURE	Non
<b>IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES</b>	
QUALIFICATION	I à II
COMPETENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaissance de l'environnement administratif des services publics d'eau du Bassin,</li> <li>Connaissance en sciences et technique de l'eau (procédés de traitement, équipements hydrauliques et métrologie),</li> <li>Connaissance de l'environnement institutionnel des missions de l'établissement (LEMA - DCE - SDAGE - Grenelle,...),</li> <li>Connaissance des enjeux financiers, techniques et environnementaux liés à la ressource en eau,</li> <li>Connaissance des données socio-économiques du Bassin,</li> <li>Connaissances en SIG, bases de données et outils courants informatiques.</li> </ul>
SAVOIR FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise de la gestion de projet y compris sur les aspects financiers</li> <li>Animation de réunions et communication auprès d'interlocuteurs de niveaux de connaissances variables,</li> <li>Rédaction de comptes rendus, des procédures et de cahiers des charges,</li> <li>Connaissance des techniques d'intervention pédagogique.</li> </ul>
SAVOIR ETRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail en équipe,</li> <li>Force de proposition et d'aide à la décision,</li> <li>Prise d'initiative,</li> <li>Rigueur, capacité de synthèse et rédactionnelle,</li> <li>Autonomie,</li> <li>Aisance dans la communication orale et écrite, pédagogie.</li> </ul>
<b>V DIVERS</b>	
LOCAL DE TRAVAIL	Espace de bureau attitré.
BUREAUTIQUE	Ordinateur fixe + logiciels bureautiques, SIG, Téléphone, GSM.
ENGINS/VEHICULES ETC.	Véhicule de service dans le cadre des missions.

**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLETS**

Emplois	Effectif	Temps de travail	Correspondance emploi/grade	Conditions d'emplois	Statut de l'emploi à la date de MAJ
<b>Secrétariat général, action territoriale et information sur l'eau- Effectif global prévu en eq. Temps plein</b>		<b>11</b>	<b>Grade de recrutement et/ou d'avancement autorisé pour le ou les emplois. Pour 1 emploi, plusieurs grades peuvent correspondre, ce qui permet notamment l'avancement dans l'emploi. En cas d'effectif multiple sur 1 emploi, le nombre de grade initiaux et d'a</b>	<b>T= cadre statutaire C= Contractuel de droit public</b>	<b>P= pourvu V= vacant En cas d'effectif multiple, le pourvu sur le nombre est indiqué</b>
Directeur	1	100%	Filière administrative : Administrateur ou Directeur Filière technique : Ingénieur en chef ou ingénieur principal	T à défaut C	P
Chef du pôle secrétariat général	1	100%	Directeur ou attaché principal	T à défaut C	P
Chargé des affaires juridiques	1	100%	Attaché territorial, Rédacteur principal, Chef, Rédacteur	T à défaut C	
Assistant financier	1	100%	Rédacteur, Redacteur principal ou en chef ou Adjoint administratifs 1ère cl	T à défaut C	P
Assistant administratif au SG	1	100%	Adjoint administratif 2è ou 1ère cl , Rédacteur	T à défaut C	P
Chef du pôle Aides communication	1	100%	Attaché ou attaché principal	T à défaut C	P
Assistant d'Opération	1	100%	Rédacteur, Technicien principal 2ème classe		
Assistant administratif du pôle aides et communication	1	100%	Adjoint technique 2è ou 1ère cl Adjoint administratif 1ère ou Rédacteur	T à défaut C	P
Chargé des redevances	1	100%	Attaché	T à défaut C	P
Chef du pôle informatique et NTIC	1	100%	Ingénieur principal ou ingénieur	T à défaut C	P
Technicien du pôle informatique et NTIC	1	100%	Technicien ou technicien principal ou chef	T à défaut C	P
<b>Service Technique - Effectif global prévu en eq. Temps plein</b>		<b>15</b>			
Chef du pôle technique	1	100%	Ingénieur – Ingénieur Principal	T à défaut C	P
Ingénieur chargé d'étude en science et technique de l'eau (3 spécialités : hydrogéologie, hydrobiologie, réseaux eaux et assainissement)	3	100%	Ingénieur (4) ou Ingénieur principal (2)	T à défaut C	P 3/3
Ingénieur chargé d'étude en science de l'eau (hydrologie)	1	100%	Ingénieur	C	P
Responsable qualité production et collecte de données	1	100%	Ingénieur ou Technicien Chef, Principal	T à défaut C	P
Logisticien des réseaux de caractérisation de l'eau	1	100%	- Cadre d'emploi des techniciens : Chef, Principal, technicien - Cadre d'emploi des contrôleurs : En chef, Principal , Contrôleur - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : Principal Qualifié Maîtrise	T à défaut C	P
Techniciens en science et technique de l'eau (3 spécialités : hydrobiologie, réseaux eaux et assainissement, hydrologie)	5	100%	- Cadre d'emploi des techniciens : Principal (1), technicien(5) - Cadre d'emploi des contrôleurs : En chef (1) , Principal (2), Contrôleur (2) - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : Qualifié (2), Principal (2), Agt de maîtrise (2)	T à défaut C	P 4/5 V 1/5
Adjoint technique polyvalent	3	100%	Agent de maîtrise(2), Adjoint technique 1ère (3) ou 2e cl (3)	T à défaut C	P 3/3
<b>TOTAL emplois ouvert en eq. temps plein</b>		<b>26</b>	<b>TOTAL DES EMPLOIS EQT POURVUS AU 01/01/2010</b>	<b>23</b>	
			DONT TITULAIRE	22	
			DONT NON TITUALIRE	1	



Filières/Catégories/Cadres d'emplois/Grades	Grade(s) ouverts en ETP	Effectif Grade(s) pourvu(s)	Dont contractuel(s)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>CATEGORIE A</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ADMINISTRATEUR	1	0	0
<b>CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS TERRITORIAUX</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
DIRECTEUR	2	0	0
ATTACHÉ PRINCIPAL	2	1	0
ATTACHÉ TERRITORIAL	3	2	0
<b>CATEGORIE B</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX</b>	<b>9</b>		<b>0</b>
REDACTEUR CHEF	2		0
REDACTEUR PRINCIPAL	2		0
REDACTEUR	5		0
<b>CATEGORIE C</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ECLASSE	1	1	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE	3		0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2ème CLASSE	1	1	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>48</b>	<b>19</b>	<b>1</b>
<b>CATEGORIE A</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
INGÉNIEUR EN CHEF	1	0	0
INGÉNIEUR PRINCIPAL	5	3	0
INGENIEUR	8	5	1
<b>CATEGORIE B</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS TERRITORIAUX</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
TECHNICIEN PPAL 1ère CLASSE	3	1	0
TECHNICIEN PPAL 2nd CLASSE	9	0	0
TECHNICIEN SUPERIEUR	3	4	0
<b>CATEGORIE C</b>	<b>19</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	3	0	0
AGENT DE MAITRISE QUALIFIE	3	0	0
AGENT DE MAITRISE	5	2	0
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS DES SERVICES TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
ADJOINTS DES SERVICES TECHNIQUES 1E CL	4	2	0
ADJOINTS DES SERVICES TECHNIQUES 2E CL	4	2	0
<b>TOTAL POSSIBILITES GRADES OUVERTES</b>	<b>70</b>		
<b>TOTAL GRADES POURVUS*</b>	<b>23</b>		
dont par contrat	<b>1</b>		
<b>RAPPEL DES EMPLOIS OUVERTS</b>	<b>26</b>		

\*A chaque grade pourvu correspond un emploi

Pour 1 emploi, 1 seule nomination possible sur 1 des grades ouverts

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/020 : MARCHÉ 2011-AO-001 SUIVI DES ELEMENTS BIOLOGIQUES POISSONS, MACROCRUSTACES ET DIATOMÉES DES RIVIERES DU BASSIN REUNION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Le conseil d'administration de l'office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011, dans les locaux de l'Office de l'eau,**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU le code des marchés publics,

VU les décisions de la commission d'appel d'offre du 11 mai et 15/06/2011,

VU le rapport présenté par le Directeur de l'office de l'eau,

**Considérant l'exposé des motifs,**

**DECIDE**

**A l'unanimité,**

- d'approuver la procédure engagée ainsi que les modalités de consultation.
- d'autoriser Monsieur le Directeur de l'Office de l'eau à signer les marchés pour les lots 1 et 2 du marché 2011-AO-001 - relatifs à la réalisation d'échantillonnages terrain, à l'analyse et à l'interprétation des données, rédaction de rapports - conformément aux décisions de la commission d'appel d'offre réunie le 15 juin 2011 pour l'analyse des offres :
  - lot 1 : OCEA CONSULT
  - lot 2 : ASCONIT CONSULTANT

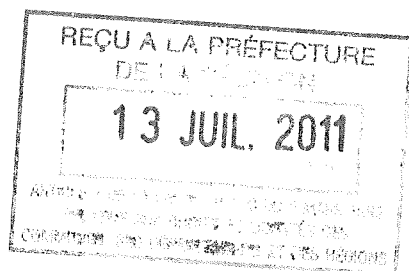
Les marchés ainsi signés sont des marchés à bons de commande sans maximum ni minimum valables 12 mois à compter de leurs notifications. Ils pourront être renouvelés sur décision expresse de l'établissement sans toutefois que sa durée totale n'excède 48 mois.

- Les crédits de paiement nécessaires à la mise en œuvre de cette action s'imputeront au budget de l'établissement section fonctionnement - chapitre 011 compte 611 (action 3.3 du PPI 2010/2015 : gestion et protection du milieu aquatique - améliorer la connaissance - réseau qualité)

Fait à Saint-Denis, le

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
Eric FRUTEAU



**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/21 : PPA 2010-2015 – ABONDEMENT DE LA MAQUETTE FINANCIERE DES MESURES 3-13/1 ET 3-14/1 DU FEDER (PROGRAMMES OPERATIONNELS EUROPEENS 2007-2013)**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

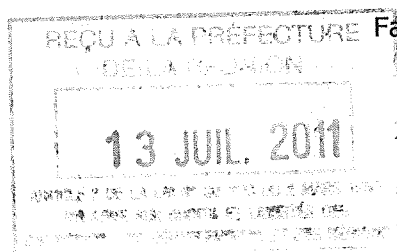
- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2007-26 en date du 10 décembre 2007 adoptant le cadre d'intervention du Programme opérationnel européen pour les projets visés par les mesures 3-13 et 3-14 et le dispositif de pilotage et de gestion des mesures eau et aménagement,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/008 en date du 24 février 2010 prorogeant la participation de l'Office de l'eau au Programme opérationnel européen pour les mesures 3-13 et 3-14 du FEDER,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2009-89 en date du 16 décembre 2009 adoptant le programme pluriannuel d'intervention 2010-2015,
- VU la délibération du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion n°2010/45 en date du 7 octobre 2010 concernant les délégations accordées au directeur de l'Office de l'eau,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

**DECIDE**

**A l'unanimité**

1. D'abonder la participation de l'Office de l'eau à la maquette financière des mesures 3-13/1 (plus 7 millions d'euros) et 3-14/1 (plus douze millions cinq cent mille) du Programme opérationnel européen 2007-2013 soit dix neuf millions cinq cent mille euros au total.
2. D'autoriser le directeur de l'Office de l'eau, après instruction technique et avis des instances du dispositif, à fixer et notifier aux maîtres d'ouvrage les taux d'intervention de l'établissement ou le cas échéant la décision de non éligibilité de la demande de financement. Les décisions du directeur prises par délégation du Conseil d'administration devront être portées à la connaissance du conseil suivant immédiatement leurs dates de mise en oeuvre et devront être publiées au recueil des actes du Département.
3. Cette habilitation donnée au directeur par le conseil d'administration vaut à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2013, dans la limite des engagements financiers pris par l'Office de l'eau dans le cadre de la maquette financière révisée et des restes à engager de la maquette initiale.



Fait à Saint-Denis, le

**13 JUL 2011**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/022 - PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-BENOIT POUR LA RESTRUCTURATION ET LE RENFORCEMENT DE L'AEP - RUE AMIRAL BOUVET**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2008/15 du conseil d'administration en date du 13 mars 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à l'augmentation des performances des réseaux AEP,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 20414-1,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 25 mai 2011,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

**DECIDE**

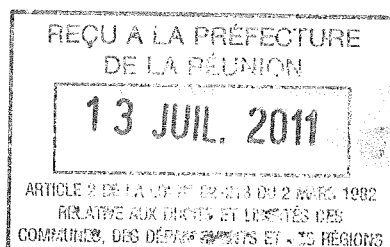
**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Saint-Benoît une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « l'amélioration des performances des réseaux AEP », sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 380 000 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 245 640,87 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 60%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 147 384,52 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20414-1



Fait à Saint-Denis, le **13 JUIL 2011**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,



**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/023 - PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CREOLE POUR LA POSE DE REDUCTEURS DE PRESSION**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2008/15 du conseil d'administration en date du 13 mars 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à l'augmentation des performances des réseaux AEP,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 20414-1,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 25 mai 2011,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

**DECIDE**

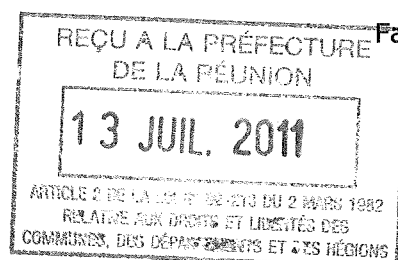
**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Créole une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la pose de réducteurs de pression*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 221 525 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 221 525 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 55%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 121 838,75 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20414-1



Fait à Saint-Denis, le 13 JUL 2011

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
Eric FRUTEAU

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/024 – PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS POUR LE PROGRAMME DE SECTORISATION 2011**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2010/010 du conseil d'administration en date du 24 février 2010 concernant les conditions d'attribution des aides relatives aux outils de vigilance des services AEP,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 20414-1,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 25 mai 2011,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

**DECIDE**

**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Saint-Denis une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*le programme de sectorisation 2011*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 312 540 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 312 540 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 156 270 euros

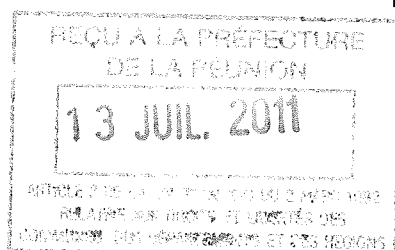
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20414-1

Fait à Saint-Denis, le

**13 JUIL 2011**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,



**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/025 - PPA 2010-2015 - DEMANDE DE SALAISONS DE BOURBON POUR DES EQUIPEMENTS DE STEP**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2010/052 du conseil d'administration en date du 7 octobre 2010 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à l'amélioration de l'assainissement industriel,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 2042-2,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 25 mai 2011,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

**DECIDE**

**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à Salaisons de Bourbon une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*équipements de la station d'épuration pour diminuer la charge polluante des effluents*», sur la base des caractéristiques suivantes :

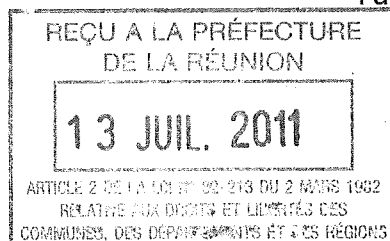
- Montant HT de l'opération : 170 790,43 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 170 790,43 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 30%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 51 237,13 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 2042-2

Fait à Saint-Denis, le

**13 JUIL 2011**



P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente  
Membres présents : 8  
Procuration(s) : 4  
Suffrages exprimés : 12

**Vote :**

- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/026 - PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE D'EVPP EN 2011**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2008/058 du conseil d'administration en date du 29 octobre 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à la prévention et à la lutte contre les pollutions agricoles en lien avec l'eau,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AE 2010-03 et les crédits ouverts au compte 65738-2,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 25 mai 2011,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

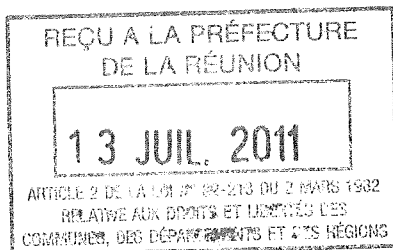
**DECIDE**

**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Chambre d'agriculture une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la collecte des EVPP 2011*», sur la base des caractéristiques suivantes :
  - Montant HT de l'opération : 44 278 euros
  - Montant HT des dépenses éligibles maximum : 21 379 euros
  - Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 21,8%
  - Montant indicatif de la subvention allouée : 4 670 euros
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2011-01 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 65738-2

Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL 2011

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,



Eric FRUTEAU



**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente  
Membres présents : 8  
Procuration(s) : 4  
Suffrages exprimés : 12

**Vote :**

- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/027 - PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE COLLECTE DE PPNU EN 2011**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2008/058 du conseil d'administration en date du 29 octobre 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à la prévention et à la lutte contre les pollutions agricoles en lien avec l'eau,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AE 2010-03 et les crédits ouverts au compte 65738-2,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 25 mai 2011,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

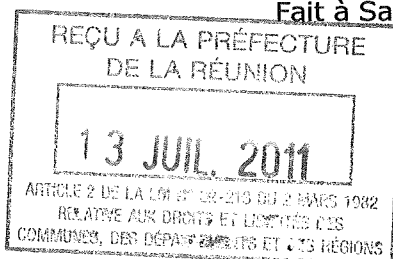
**DECIDE**

**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Chambre d'agriculture une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la collecte des PPNU 2011*», sur la base des caractéristiques suivantes :
  - Montant HT de l'opération : 52 242 euros
  - Montant HT des dépenses éligibles maximum : 29 343 euros
  - Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 15,3%
  - Montant indicatif de la subvention allouée : 4 488 euros
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2010-03 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 65738-2

Fait à Saint-Denis, le

**13 JUIL 2011**



P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 11

- Contre : 1

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/028 - PPA 2010-2015 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR UNE ETUDE D'ELABORATION DU PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAINADE DES PLAGES DE LA CIVIS**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2009/91 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant la prorogation des cadres d'intervention du PPA 2007-2009 lorsqu'ils sont reconduits dans les objectifs du PPA 2010-2015,
- VU la délibération 2008/060 du conseil d'administration en date du 29 octobre 2008 concernant les conditions d'attribution des aides relatives à l'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques et leurs usages,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AE 2010-03 et les crédits ouverts au compte 65734-4,
- VU l'avis favorable de la Commission des aides en date du 25 mai 2011,

**Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,**

**DECIDE**

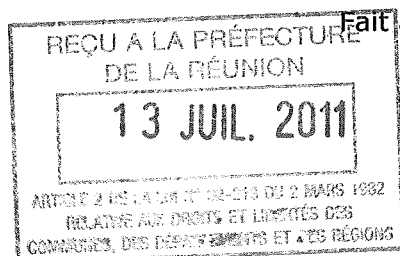
**A LA MAJORITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*étude d'élaboration du profil de vulnérabilité des eaux de baignade des plages de la CIVIS*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 27 906,25 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 27 906,25 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 13 953,13 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'AE 2010-03 Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 65734-4,



Fait à Saint-Denis, le 13 JUL 2011

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
Eric FRUTEAU

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/029 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE BRAS-PANON POUR LA REALISATION DE LA 3<sup>ème</sup> TRANCHE DE LA STEP**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement
- VU la délibération 2007/26 du 10 décembre 2007 portant adoption du cadre d'intervention du programme opérationnel européen pour les projets visés par les mesures 3-13 et 3-14,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2010/008 du 24 février 2010 prorogeant la participation de l'Office de l'eau Réunion au programme opérationnel européen pour les mesures 3-13 et 3-14 du FEDER,
- VU l'avis du Comité technique eau et aménagement du 10 juin 2011,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2010-02 et les crédits ouverts au compte 20414-3

**Considérant l'exposé des motifs exposés en séance,**

**DECIDE**

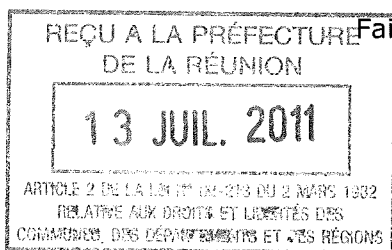
**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Bras-Panon une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la lutte contre les pollutions – stations d'épuration prioritaires*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 4 100 000 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 4 100 000 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 26%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 1 066 000 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-02 STEP PRIORITAIRE. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20414-3.



Fait à Saint-Denis, le **13 JUL 2011**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
**Eric FRUTEAU**

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/030 : PROGRAMME D'AIDES 2010-2015 – DEMANDE DE LA CREOLE POUR LES TRAVAUX RELATIFS AU RESEAU DE TRANSFERT ET A LA CONDUITE DE REJET A LA COTE DU COMPLEXE DE DEPOLLUTION DES EAUX DE CAMBAIE**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement
- VU la délibération 2007/26 du 10 décembre 2007 portant adoption du cadre d'intervention du programme opérationnel européen pour les projets visés par les mesures 3-13 et 3-14,
- VU la délibération 2009/89 du conseil d'administration en date du 16 décembre 2009 concernant le programme pluriannuel d'aides 2010-2015,
- VU la délibération 2010/008 du 24 février 2010 prorogeant la participation de l'Office de l'eau Réunion au programme opérationnel européen pour les mesures 3-13 et 3-14 du Feder,
- VU l'avis du Comité technique eau et aménagement du 10 juin 2011,
- VU le budget 2011 de l'établissement, notamment l'AP 2010-01 et les crédits ouverts au compte 20414-2

**Considérant l'exposé des motifs exposés en séance,**

**DECIDE**

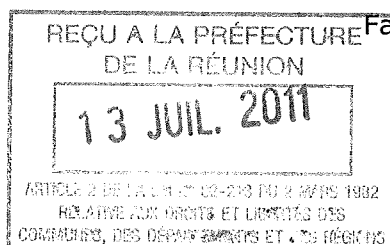
**A L'UNANIMITE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Créole une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*la lutte contre les pollutions – hors STEP prioritaire*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 18 723 909,48 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 17 413 227,68 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 17,72%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 3 084 804,96 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2010-01. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 20 article 20414-2.



Fait à Saint-Denis, le 13 JUL 2011

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
Eric FRUTEAU

**Conseil d'administration du 22 juin 2011**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 8

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : /

- Contre : /

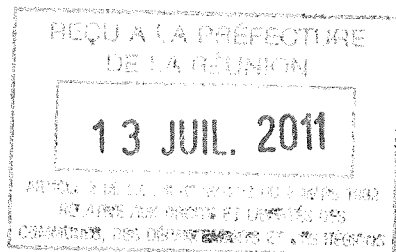
- Abstention : /

**DELIBERATION 2011/031 : EXTRAIT DU RECUEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE - PERIODE DU 23/02/2011 AU 22/06/2011**

**Le conseil d'administration de l'office de l'eau valablement réuni en séance du 22 juin 2011 au siège de l'établissement**

Prend acte des décisions prises par le Directeur de l'Office de l'eau par délégation depuis le 23 Février 2011, telles que recensées dans le sommaire ci-après et figurent dans l'extrait du recueil ci-annexé.

Fait à Saint-Denis, le 13 JUIL 2011  
P/La Présidente,  
Le Président de Séance,



  
Eric FRUTEAU

**EXTRAIT DU RECUEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR  
PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE  
Période du 22/02/2011 au 22/06/2011**

**SOMMAIRE**

<b>N° ORDRE</b>	<b>DATE SIGNATURE</b>	<b>CTRL LEGALITE</b>	<b>OBJET</b>
2011/01	29/03/2011	29/03/2011	Portant attribution d'une gratification à M. BAUDET Basile, stagiaire
2011/02	29/03/2011	29/03/2011	Portant attribution d'une gratification à Melle RAULT Justine, stagiaire
2011/03	20/06/2011	20/06/2011	Portant attribution d'une subvention de 2 000€ au college de montgaillard – lauréat du prix initiatives 2011
2011/04	21/06/2011	21/06/2011	Portant modification de la gratification de stage accordée à M. Basile BAUDET
2011/05	21/06/2011	21/06/2011	Portant modification de la gratification de stage accordée à M. Basile BAUDET

## DECISION N° 2011/01

### Portant attribution d'une gratification à M. BAUDET Basile – Stagiaire

**VU** la délibération 2011/005 du 23 février 2011 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau autorisant le Directeur à attribuer à titre de gratification, une indemnité mensuelle à un stagiaire dans la limite de 12.5 % du plafond horaire de sécurité sociale.

**VU** la convention de stage avec l'Université Paul Verlaine – Metz (et plus particulièrement sa composante UFR sci F.A.), organisant l'accueil de M. BAUDET Basile, étudiant en Master 2A environnement aménagement, spécialité : gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2011.

**Considérant** le travail demandé à M. BAUDET Basile dans le cadre de son stage,

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : d'attribuer mensuellement une gratification d'un montant de 300 € (trois cent euros), cette gratification pouvant atteindre 400 € maximum (limite de 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale) en fonction du travail fourni par le stagiaire (appréciation laissée au Directeur de l'Office).

**ARTICLE 2** : M. BAUDET Basile, bénéficiant du régime de couverture en accident du travail de par son statut d'étudiant, l'Office de l'Eau est, conformément à la réglementation en vigueur, exonéré du paiement de toutes charges sociales sur cette gratification.

**ARTICLE 3** : la présente décision sera notifiée à l'intéressé et copies transmises à :

- ♦ M. le Préfet, Contrôle de la Légalité
- ♦ M. le Payeur Départemental, comptable de l'établissement.

## DECISION N° 2011/02

### Portant attribution d'une gratification à Melle RAULT Justine - Stagiaire

**VU** la délibération 2011/005 du 23 février 2011 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau autorisant le Directeur à attribuer à titre de gratification, une indemnité mensuelle à un stagiaire dans la limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

**VU** la convention de stage conclue avec l'Université Joseph FOURNIER - Grenoble 1, (Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble) le 14 décembre 2010, organisant l'accueil de Melle Justine RAULT, étudiante en M2P Eaux souterraines hydrogéologie, du 21 mars au 2 septembre 2011 à l'Office de l'eau Réunion,

**Considérant** le travail demandé à Melle Justine RAULT dans le cadre de son stage,

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : d'attribuer mensuellement une gratification d'un montant de 300 € (trois cent euros), cette gratification pouvant atteindre 400 € maximum (limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale) en fonction du travail fourni par le stagiaire (appréciation laissée au Directeur de l'Office)

**ARTICLE 2** : Melle RAULT bénéficiant du régime de couverture en accident du travail de par son statut d'étudiant, l'office de l'eau est, conformément à la réglementation en vigueur, exonéré du paiement de toutes charges sociales sur cette gratification.

**ARTICLE 3** : la présente décision sera notifiée à l'intéressé et copies transmises à :

- ♦ M. le Préfet, Contrôle de la Légalité
- ♦ M. le Payeur Départemental, comptable de l'établissement.

## DECISION N° 2011/03

### PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000€ AU COLLEGE DE MONTGAILLARD – LAUREAT DU PRIX INITIATIVES 2011

#### LE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE L'EAU

- VU le code de l'environnement,
- VU la délibération n°2010/064 du 7 octobre 2010 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion portant règlement et modalités d'attribution du Prix Initiatives et donnant compétence au Directeur de l'Office de l'eau Réunion pour « exécuter la décision du jury et ordonner la mise en paiement du prix ».
- VU le budget et notamment les crédits inscrits et disponibles au compte 6713 « dots et prix »,
- Considérant la réunion du jury du Prix Initiatives réuni le 9 juin 2011 et sa décision d'attribuer le Prix Initiatives au Collège de Montgaillard,

#### DECIDE

#### ARTICLE UNIQUE :

D'attribuer le prix de 2 000€ (deux mille euros) au collège de Montgaillard pour son projet pédagogique « L'eau : richesse de demain ».

Le montant de ce prix sera mandaté et imputé au budget 2011 de l'établissement sur le compte 6713.

## DECISION N° 2011/04

### Portant modification de la gratification de stage accordée à M. Basile BAUDET

- VU la délibération 2011/005 du 23 février 2011 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau autorisant le Directeur à attribuer à titre de gratification, une indemnité mensuelle à un stagiaire dans la limite de 12.5 % du plafond horaire de sécurité sociale.
- VU la convention de stage avec l'Université Paul Verlaine – Metz (et plus particulièrement sa composante UFR sci F.A.), organisant l'accueil de M. BAUDET Basile, étudiant en Master 2A environnement aménagement, spécialité : gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2011.
- VU la décision 2011/001 portant attribution d'une gratification de stage à M. Basile BAUDET

**Considérant** qu'au vue du déroulement du stage de M. BAUDET il convient de ré-évaluer la gratification due compte tenu notamment du niveau et de la durée du stage effectué,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de la décision 2011/001 du 28/03/2011 est modifié ainsi que suit :

Il est décidé d'attribuer mensuellement une gratification d'un montant égal à 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 417.09€ mensuel pour un stage à temps plein (35h hebdomadaire)

**ARTICLE 2 :** Sur la période effective de stage les versements à effectuer tenant compte le cas échéant des acomptes déjà versés figurent dans le tableau ci-dessous :

Mois	Acompte déjà versé	A payer
01 au 31 mars 2011	300€	117.09€
01 au 30/04 2011	300€	117.09€
01 au 31/05/2011	300€	117.09€
01 au 30/06/2011	-	417.09€
01 au 31/07/2011	-	417.09€
01 au 31/08/2011	-	417.09€



**ARTICLE 3** : La régularisation des paiements pour les échéances de mars à mai inclus (351.27€) interviendra lors du versement de la gratification du mois de juin 2011

**ARTICLE 4** : la présente décision sera notifiée à l'intéressé et copies transmises à :

- ♦ M. le Préfet, Contrôle de la Légalité
- ♦ M. le Payeur Départemental, comptable du l'établissement

### DECISION N° 2011/05

#### Portant modification de la gratification de stage accordée à Mlle Justine RAULT

**VU** la délibération 2011/005 du 23 février 2011 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau autorisant le Directeur à attribuer à titre de gratification, une indemnité mensuelle à un stagiaire dans la limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

**VU** la convention de stage conclue avec l'Université Joseph FOURNIER - Grenoble 1, (Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble) le 14 décembre 2010, organisant l'accueil de Melle Justine RAULT, étudiante en M2P Eaux souterraines hydrogéologie, du 21 mars au 2 septembre 2011 à l'Office de l'eau Réunion,

**VU** la décision 2011/002 portant attribution d'une gratification de stage à Mlle RAULT Justine,

**Considérant** qu'au vue du déroulement du stage de M. BAUDET il convient de ré-évaluer la gratification due compte tenu notamment du niveau et de la durée du stage effectué,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : L'article 1 de la décision 2011/002 est modifié ainsi que suit :

Il est décidé d'attribuer mensuellement une gratification d'un montant égal à 12.5 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 405.17€ mensuel compte tenu de la durée hebdomadaire du stage réalisé (34h hebdomadaire)

**ARTICLE 2** : Sur la période effective de stage les versements à effectuer tenant compte le cas échéant des acomptes déjà versées figurent dans le tableau ci-dessous :

Mois	Acompte déjà versé	A payer
21 au 31 mars 2011	110€	38,56€
01 au 30/04 2011	300€	105.17€
01 au 31/05/2011	300€	105.17€
01 au 30/06/2011	-	405.17
01 au 31/07/2011	-	405.17
01/08 au 02/09/2011	-	432.18

**ARTICLE 3** : La régularisation des paiements pour les échéances de mars à mai inclus (248.90€) interviendra lors du versement de la gratification du mois de juin 2011

**ARTICLE 4** : la présente décision sera notifiée à l'intéressé et copies transmises à :

- ♦ M. le Préfet, Contrôle de la Légalité
- ♦ M. le Payeur Départemental, comptable du l'établissement.